Budget de l'Union Européenne - Originalité ?

Par **MoL3**, le **13/05/2010** à **16:44**

Bonjour à tous.

Voilà, je vous expose mon problème.

Je dois rendre une dissertation, en droit de l'Union Européenne, intitulée " En quoi le budget de l'Union Européenne est-il original (structure, élaboration, contrôle) ? "

J'ai beau lire et relire mon cours, qui est relativement neutre et expose la fonction budgétaire de l'Union sous la forme d'un simple catalogue de divers principes, je n'arrive pas à déterminer quelles en sont les originalités ...

(Précisions que je suis une adepte du droit civil, et que je n'ai pas vraiment de recul sur cette matière qu'est le droit communautaire...)

Quelqu'un pourrait-il m'éclairer sur ce qui peut apparaitre comme original dans cette fonction budgétaire ?

S'agit-il du fait que ce budget soit relativement faible ? Qu'il soit financé par des ressources propres ?

Je vous remercie par avance.

Par **x-ray**, le **13/05/2010** à **19:27**

Bonjour,

tu peux lire ça :
http://www.diploweb.com/forum/budgetue07111.htm

Un budget tout petit, 40% pour la PAC, c'est déjà très "original"...

Par **doui**, le **13/05/2010** à **21:05**

l'intitulé du sujet te donnes la grille d'analyse : structure, élaboration, contrôle.

Après pour savoir si c'est original ou pas, il faut des éléments de comparaison ...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés